



PROJET

de ligne à très haute tension

COTENTIN – MAINE

DÉBAT PUBLIC

octobre 2005 – février 2006

Le système électrique

Le producteur EDF est un client de RTE.

RTE a l'obligation de permettre à tous les producteurs d'accéder au réseau de transport.

« RTE achemine l'électricité 24 h / 24 et 7 j / 7. »

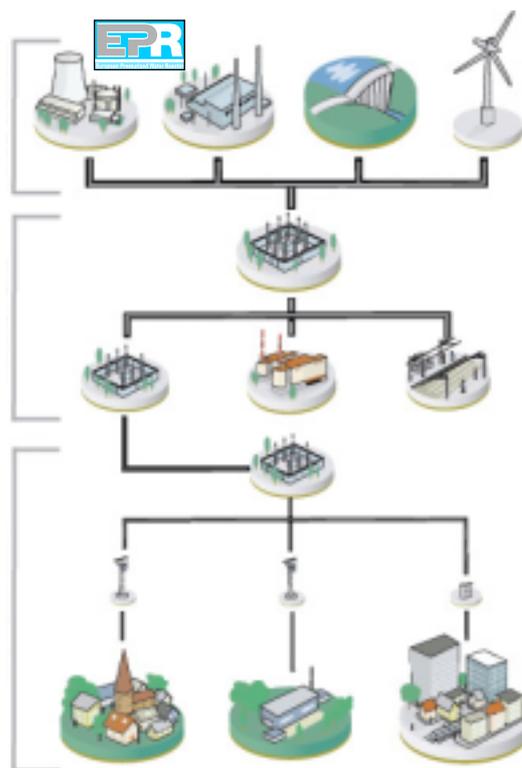
production

transport

400 000 V
225 000 V
90 000 V
63 000 V

distribution

20 000 V
400 V
230 V



Flamanville 3 : un contexte nouveau pour le réseau

Contexte : en 2012, la puissance du site de Flamanville passerait de 2 600 à 4 200 mégawatts.

Conséquences : des risques sérieux de coupure étendue si le réseau de transport n'est pas renforcé.

« RTE ne prendra pas le risque d'exploiter le réseau de transport dans ces conditions. »



3

Le projet de ligne électrique Cotentin – Maine

Une ligne à 400 000 volts de la région de Saint-Lô vers Rennes – Laval (~ 150 km).



Poste de départ

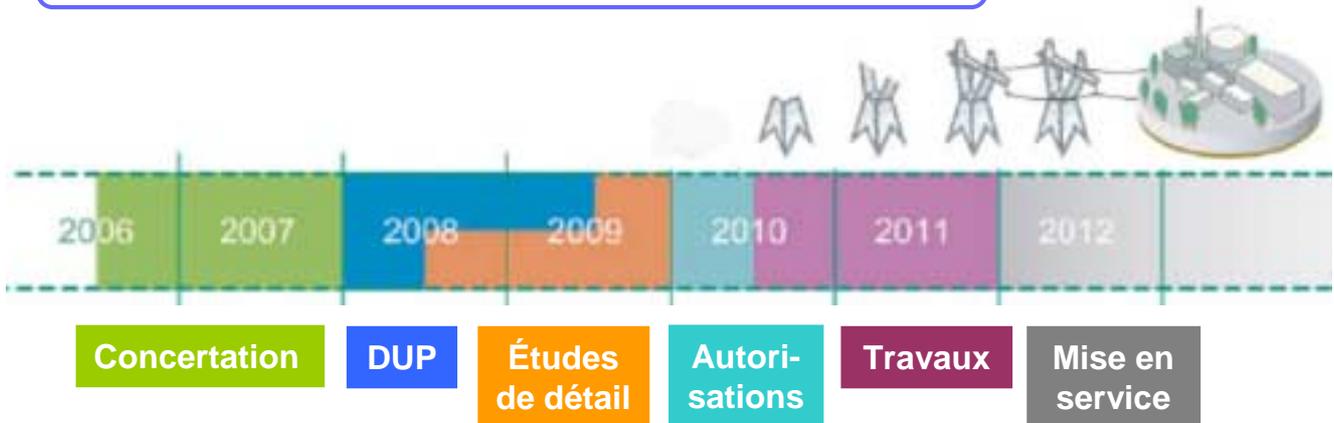
Poste d'arrivée



« Son aspect serait similaire aux lignes - reliant le Nord Cotentin à Rennes - reliant Rennes au Mans. »

4

Après le débat public, le dialogue continue



« Nous souhaitons que l'écoute réciproque et nos échanges nous permettent de construire ensemble un projet partagé. »

5

La zone d'étude

Limite ouest :

- Coutances
- Mont St-Michel
- Rennes, forêt de Rennes

Limite est :

- Suisse Normande
- Mont de Cerisy
- Flers
- forêt des Andaines
- Evron
- forêt de la Grande Jarnie
- vallée de l'Erve



L'intégration dans l'environnement



**La prise
en compte
du cadre
de vie**



**L'adaptation à la sensibilité
de l'environnement
(paysages, milieux naturels...)**



**Le respect
des activités
humaines
(agricoles,
touristiques...)**



7

Participer à la dynamique économique locale

**A court terme
apports du chantier**



**A moyen terme
projets de dévelop-
pement durable**



**Sur le long terme
qualité de
l'alimentation
électrique**



**accès au
haut débit**



**ressources
fiscales pour
les collectivités**



8

5 engagements pour le projet Cotentin-Maine

1. **Écouter et dialoguer pour un projet partagé**
2. **Étudier et innover pour minimiser l'impact sur l'environnement**
3. **Assurer une totale transparence sur les enjeux en matière de santé humaine**
4. **Mettre en œuvre dans les meilleures conditions les mécanismes d'indemnisation de la gêne**
5. **Favoriser le développement local**